



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr Site internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim Sur rendez-vous en appelant le secrétariat de la mairie
Permanence du Maire :	Tous les 1ers lundis du mois
Réunion du Conseil Municipal :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	du 1 ^{er} avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 ^{er} novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes jeudis 04/07 et 18/07/2019
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91



RÉUNION PUBLIQUE

Suite aux inondations du Muhlbach et la mise en place de GEMAPI, la Commune organise une réunion publique le

mardi 16 juillet 2019 à 19 h 00

dans la salle d'honneur de la mairie avec la participation des techniciens du grand cycle de l'eau.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : RÉSULTATS



Nombre d'électeurs inscrits :	894	
Nombres de votants :	526	soit 58,84 %
Nombres de bulletins blancs :	24	
Nombre de bulletins nuls :	10	
Nombre de suffrages exprimés :	492	soit 55,03 %

Liste	Nombre de voix
LA FRANCE INSOUmise – AUBRY Manon	11
UNE FRANCE ROYALE AU CŒUR DE L'EUROPE - DE PREVOISIN Robert	0
LA LIGNE CLAIRE – CAMUS Renaud	0
PARTI PIRATE – MARIE Florie	0

RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ, LE MODEM ET SES PARTENAIRES – LOISEAU Nathalie	119
DEMOCRATIE REPRESENTATIVE – TRAORE Hamada	0
ENSEMBLE PATRIOTES ET GILETS JAUNES : POUR LA France, SORTONS DE L'UNION EUROPEENNE ! – PHILIPPOT Florian	2
PACE - PARTI DES CITOYENS EUROPEENS – ALEXANDRE Audric	1
URGENCE ECOLOGIE – BOURG Dominique	8
LISTE DE LA RECONQUETE – VAUCLIN Vincent	0
LES EUROPEENS – LAGARDE Jean-Christophe	23
ENVIE D'EUROPE ECOLOGIQUE ET SOCIALE – GLUCKSMANN Raphaël	9
PARTI FEDERALISTE EUROPEEN-POUR UNE EUROPE QUI PROTEGE LES CITOYENS – GERNIGON Yves	2
MOUVEMENT POUR L'INITIATIVE CITOYENNE – HELGEN Gilles	1
LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN. DEBOUT LA France ! CNIP – DUPONT-AIGNAN Nicolas	26
ALLONS ENFANTS – CAILLAUD Sophie	0
DECROISSANCE 2019 – DEL FEL Thérèse	0
LUTTE OUVRIERE-CONTRE LE GRAND CAPITAL, LE CAMP DES TRAVAILLEURS – ARTHAUD Nathalie	3
POUR L'EUROPE DES GENS CONTRE L'EUROPE DE L'ARGENT – BROSSAT Ian	4
ENSEMBLE POUR LE FREXIT – ASSELINÉAU François	3
LISTE CITOYENNE DU PRINTEMPS EUROPÉEN AVEC BENOIT HAMON SOUTENUE PAR GÉNÉRATION.S ET DÉME-DIEM 25 – HAMON Benoît	11
A VOIX EGALES – TOMASINI Nathalie	0
PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN – BARDELLA Jordan	114
NEUTRE ET ACTIF – CORBET Cathy	0
PARTI REVOLUTIONNAIRE COMMUNISTE – SANCHEZ Antonio	0
ESPERANTO-LANGUE COMMUNE EQUITABLE POUR L'EUROPE – DIEUMEGARD Pierre	0
EVOLUTION CITOYENNE – CHALENÇON Christophe	0
ALLIANCE JAUNE, LA REVOLTE PAR LE VOTE – LALANNE Francis	7
UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE – BELLAMY François-Xavier	56
EUROPE ECOLOGIE – JADOT Yannick	79
PARTI ANIMALISTE – THOUY Hélène	9
LES OUBLIÉS DE L'EUROPE - ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES ET INDÉPENDANTS – ACPLI – BIDOU Olivier	4
UNION DEMOCRATIQUE POUR LA LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE (UDLEF) – PERSON Christian Luc	0
UNE EUROPE AU SERVICE DES PEUPLES – AZERGUI Nagib	0

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2019

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : *Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Valérie HIRTZ et Dominique LEHMANN*

Procurations : *Joseph EHRHART à Norbert RIESTER
Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER*

N° 1

TRAVAUX IMPASSE DES JARDINS

- Vu la délibération du 4 mars 2019 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux de voirie de l'Impasse des Jardins, confie la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie de l'Impasse des Jardins au Cabinet Schaller-Roth-Simler et décide d'effectuer les relevés topographiques,
- Vu le compte rendu des réunions avec les membres du Conseil et les propriétaires fonciers de l'Impasse des Jardins concernés,
- Vu la délibération du 6 mai 2019 par laquelle le Conseil municipal décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section 51 n°263, de 5,33 ares, à savoir, 2,87 ares, pour que les travaux prévus puissent être réalisés sur la partie servant de place de retournement à la collecte des ordures ménagères,
- Vu le compte rendu de la réunion des membres du Conseil avec les propriétaires de l'Impasse des Jardins,
- Vu le devis reçu du SDEA pour le remplacement des poteaux d'incendie pour un montant HT de 3 100,00 €,
- Vu la demande reçue d'un propriétaire pour la mise en place d'un ralentisseur dans le projet des travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réaliser le projet des travaux de voirie de l'Impasse des Jardins établi par le Cabinet Schaller-Roth-Simler, maître d'œuvre, sur la base d'un montant prévisionnel des travaux de 190 750,00 € HT,
- DÉCIDE de retenir l'offre du SDEA pour le remplacement des poteaux d'incendie d'un montant HT de 3 100,00 €,
- DÉCIDE d'effectuer les travaux complémentaires d'enrobés de l'accès au n°17,
- DÉCIDE de ne pas prévoir de ralentisseur ; la mise en place d'une zone 30 serait à prévoir,
- AUTORISE le Maire de lancer un appel d'offres auprès d'entreprises,
- CHARGE le Maire de solliciter les subventions possibles pour ces travaux,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

EMPLOIS SAISONNIERS

- Vu la délibération du 8 avril 2019 par laquelle le Conseil municipal décide la création d'emplois saisonniers,
- Vu les candidatures reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir les candidats suivants pour les emplois saisonniers :
 - * du 1^{er} au 31 juillet 2019 : Clara DUTTER
domiciliée 62 A Bas-Village à STOTZHEIM,
 - * du 1^{er} au 30 août 2019 : Blandine HUCHELMANN
domiciliée 27 A route Romaine à STOTZHEIM,

- PRÉCISE que le travail consistera à entretenir le fleurissement de la Commune,
- RAPPELLE que la Commune fixe 4 jours d'essai pour l'emploi et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée, clause prévue dans le contrat d'embauche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UNE VMC AU LOGEMENT SIS 34 HAUT-VILLAGE

- Vu la délibération du 6 mai 2019, en point divers, par laquelle le Maire proposait, sur conseil du menuisier, d'installer une VMC dans le logement,
- Vu le devis n°00004727 de l'entreprise Electricité BURGER, sise 67140 ANDLAU du 11 avril 2019 d'un montant HT de 932,00 € HT,
- Considérant que les membres avaient donné leur accord lors de la séance du 6 mai dernier,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis signé n° n°00004727 de l'entreprise Electricité BURGER pour un montant HT de 932,00 € HT pour l'installation d'une VMC au logement sis 34 Haut-Village à Stotzheim.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

VENTE DE L'ANCIENNE FAUCHEUSE

- Vu la délibération du 4 mars 2019 par laquelle le Conseil municipal décide de mettre en vente,
- Vu l'annonce publiée dans le bulletin municipal,
- Vu les offres reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de vendre l'ancienne faucheuse communale à l'entreprise SCHAECHTELIN ET CIE sise 68320 MUNTZENHEIM, pour la somme de trois cents cinquante euros (350 €),
- PRÉCISE que l'entreprise devra enlever la faucheuse le plus rapidement possible, les travaux du hangar communal étant en cours de réalisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EXPRESSE

- Entendu M. le Maire qui expose au conseil municipal son projet de travaux sur son séchoir à tabac qui nécessite une délégation de signature expresse pour délivrer l'autorisation s'y rapportant, vu qu'il est personnellement intéressé.
- Vu la déclaration préalable de M. Jean-Marie KOENIG, qui sera déposée prochainement pour les travaux de remplacement des plaques asphaltées Guttanit sur la toiture du séchoir à tabac, sur sa propriété, sise 10 Bas-Village à Stotzheim,

M. le Maire ayant quitté la salle,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de donner délégation de signature à M. Norbert RIESTER, Adjoint, pour la déclaration préalable qui sera déposée par M. Jean-Marie KOENIG, Maire, ayant pour objet le remplacement des plaques asphaltées Guttanit sur la toiture du séchoir à tabac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE MESURES ACOUSTIQUES – BRUIT A35

- Vu le rapport suite aux mesures acoustiques effectuées par CEREMA de décembre 2018 de l'étude des mesures acoustiques le long de l'autoroute A35 au niveau des communes de Stotzheim et Saint-Pierre effectuée à la demande de la DREAL Grand Est,

- Entendu M. le Maire qui informe les membres avoir sollicité CEREMA pour l'établissement d'un devis concernant l'étude de solutions de réduction de bruit afin de pouvoir réaliser les devis nécessaires aux travaux,
- Considérant que le devis n'a pas été réceptionné à ce jour,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de reporter ce point au prochain conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie
et peut être consulté sur le site Internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



JUILLET

06/07/2019	Fête de la Myrtille (bal)	Stade et Salle des Fêtes Étoile Sportive	17 h 00
07/07/2019	Marche de la Myrtille	Stade et Salle des Fêtes Étoile Sportive	10 h 00
13/07/2019	Fête Nationale	Salle des Fêtes Commune de Stotzheim	20 h 00
21/07/2019	Fête des moissons	Waeldele Moissons et métiers d'Antan	11 h 00

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.

ÉTAT CIVIL



MARIAGE :

Le 1^{er} juin 2019 : Jérémy MENANT et Carole KLOEPFER, domiciliés 9 rue des Tilleuls à STOTZHEIM.



DÉCÈS :

Lucie GRIMM née OSTERTAG, née le 15 février 1933 à STOTZHEIM (Bas-Rhin), domiciliée 15 Bas-Village, est décédée le 5 juin 2019 à COLMAR (Haut-Rhin) à l'âge de 86 ans.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Permis de démolir :

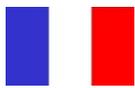
Jean-Claude SCHARWATT démolition serre horticole, 1 rue des Prunes

Permis de construire :

Eray CICEK construction maison individuelle, 34 rue de Benfeld
M. et Mme Xavier FRITSCH construction maison individuelle, rue Binnweg

Déclaration préalable :

Anny WALTER remplacement d'une clôture vétuste par un grillage plastique métallique vert, 23 Bas-Village
Stéphane ECKERT création d'une terrasse, 2 rue Binnweg
Commune de Stotzheim changement fenêtres logement, 34 Haut-Village



FÊTE NATIONALE



Nous vous proposons de nous rassembler
le samedi 13 juillet à 20 h 00
à la salle des fêtes, au 29 rue de Benfeld

Vous êtes tous cordialement invités au verre de l'amitié offert par la Commune à cette occasion.

EXAMENS ET CONCOURS



Le 13 juillet 2019, la Commune honore les **jeunes méritants** qui ont réussi un examen de fin d'études ou un examen d'entrée dans la vie professionnelle.

Les lauréats sont priés de **s'inscrire en Mairie au plus tard vendredi le 5 juillet 2019.**

Le cadeau sera remis personnellement aux lauréats lors de la cérémonie à la salle des fêtes. Si toutefois il devait y avoir des absents, ils pourront venir le retirer en mairie.

CENTRES DE LOISIRS - ÉTÉ 2019



L'AGF organise un centre de loisirs à Herbsheim **du 8 juillet au 2 août 2019** pour les enfants de 4 à 11 ans (repas à midi et ramassage en car dans votre commune seront assurés).

Le programme complet et les modalités d'inscriptions sont disponibles en mairie.

Renseignements et inscriptions au 03 88 74 44 13 ou benfeld@agf67.fr ou <http://benfeld.agf67.fr>

L'animation Jeunesse de la Communauté des Communes du Pays de Barr organise des activités pour les **jeunes de 10 à 17 ans du 6 juillet au 2 septembre 2019.**

Le programme complet et les fiches d'inscriptions sont disponibles en mairie.

Renseignements et inscriptions : Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse 5 rue des Tanneurs - 67140 BARR – Tél. : 03 88 58 56 56 - saj.inscription@paysdebarr.fr

Plusieurs formules sont proposées :

- accueil de Loisirs à la semaine ou à la journée, mini séjour inclus,
- stages à la journée, sur deux jours ou sur trois jours,
- des ateliers et des sorties !

Pour valider une inscription, il faut impérativement faire parvenir par mail ou voie postale une semaine après la réservation :

- la fiche d'inscription remplie et signée,
- la copie de l'attestation du Quotient Familial (pour les centres ados),
- la fiche sanitaire de liaison (pour les centres ados et mini séjour).

RECRUTEMENT SAPEURS POMPIERS

Vous avez entre 16 et 35 ans ? Vous avez du temps libre à consacrer aux autres ?



Nous serons très fiers de vous accueillir dans les rangs de la section locale qui fait partie d'une unité territoriale dynamique de BARR.

Pour plus de renseignements, contacter M. Jean-François KOENIG, Sapeur-Pompier, ou le Maire.

LA CANICULE : SANTÉ EN DANGER



En cas de fortes chaleurs que faut-il faire ?

Les conseils sont simples et adoptables par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- **Buvez régulièrement de l'eau** sans attendre d'avoir soif ;
- **Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps** (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- **Mangez en quantité suffisante** et ne buvez pas d'alcool ;
- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes** et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...)
- **Évitez les efforts physiques** ;
- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles** à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- **Consultez régulièrement le site de Météo-France** pour vous informer et suivez les recommandations des autorités locales (préfecture ou Agence régionale de santé).

> **Un numéro d'information** est disponible en cas d'épisode de forte chaleur (Canicule-info-service) tous les jours de 09 h à 19 h : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)

Qui prévenir en cas de malaise ?

Si vous voyez une personne **victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours**. Les numéros d'urgence à connaître :

- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

Quels sont les signes de déshydratation ?

Petit mémo des signes d'alerte de déshydratation, notamment chez la personne âgée :

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- Agitation nocturne inhabituelle.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées, le surplus d'eau sera éliminé.



ATTENTION ARNAQUE

Ces derniers jours vous avez pu trouver cette plaquette dans votre boîte aux lettres.

Ce document n'émane pas de la mairie de STOTZHEIM. (Le numéro de téléphone indiqué est celui de la Mairie de Strasbourg).

Il s'agit d'une publicité déguisée pour des services de dépannage, souvent surfacturés.

Soyez vigilant et placez ce document dans votre poubelle jaune.

INFORMATIONS UTILES DE VOTRE VILLE	
Mairie	03 88 98 90 00
COMMISSARIAT (17) 24/24	03 80 23 17 17
SERRURIER 24/24 OUVREURE DE PORTE	03 88 45 90 25
SAMU	15
POMPIERS	18
PLUMBERIE 24/24	03 88 40 35 90
ELECTRICITE 24/24	03 88 27 90 13
SOS ANTIPOISON	03 88 37 37 37
SOS MEDECIN	03 88 75 75 75
CHAUFFAGE REPARATION 24/24	03 88 40 35 90
SOS ENFANTS MALTRAITES	119
URGENCE VETERINAIRE	03 88 32 33 32
URGENCE MEDICALES	03 88 36 36 36
PHARMACIE DE GARDE 24/24	3237
VITRIERE 24/24	03 88 45 00 25
INFO SNCF	3635
RIDEAUX METALLIQUE	
VOLETS ROLANTS 24/24	03 88 04 66 73
CLIMATISATION	03 88 27 90 13
SOS DEBOURGEMENT	03 88 40 35 90

L'Etoile Sportive de Stotzheim vous invite à sa

BALADE DES MYRTILLES le 7 Juillet à Stotzheim

Départ de 9h à 11h au stade

2 parcours : 8,5km/11,5km

1er arrêt : boisson chaude - brioche

2ème arrêt : boisson - bretzel

Repas (salle des fêtes) :

Pâté de sanglier aux myrtilles

Onglet de veau

Tarte aux myrtilles

Café



Prix du repas :

20€ adulte

12€ enfant (-11 ans)

Repas sans la marche : 16€



Traversée du parc du Château de Grunstein
(grand parcours)

Inscription et règlement avant le 23 juin

Philippe SCHMITT 12 impasse des jardins 67140 Stotzheim
schmittphilippe1801@neuf.fr / 06.81.17.56.53

NOUVEAU

L'ES Stotzheim vous invite à sa

SOIREE WETZ

Blagues en français,
alsagien et allemand.



17€* Apéro - assiette
paysanne - tarte
myrtille - café

* Tarif hors boissons

Samedi 6 juillet à partir de 19h30
à la salle des fêtes de Stotzheim

Inscriptions et règlement avant le 23 juin
Philippe SCHMITT 12 impasse des jardins 67140 Stotzheim
schmittphilippe1801@neuf.fr / 06.81.17.56.53